

En collaboration avec la haute direction, la personne titulaire du poste effectue les tâches reliées à la planification et à la supervision des opérations d'un hôtel.

De manière plus précise, la personne titulaire du poste assume les responsabilités suivantes :

PRINCIPALES TÂCHES

- Planifier quotidiennement les besoins de personnel selon le travail à faire;
- Assurer le respect des échéanciers demandés;
- Inspecter les chambres et les aires désignées afin d'assurer le respect des normes de qualité, de propreté, de sécurité et des politiques de l'établissement;
- Superviser les préposés aux chambres;
- Former les nouveaux employés à l'exécution de leurs tâches selon le plan de formation de l'hôtel;
- S'assurer du respect des standards de l'hôtel;
- Travailler en étroite collaboration avec les autres services de l'établissement;
- S'assurer de la satisfaction de la clientèle pendant la prestation du service;
- Effectuer des travaux d'entretien ménager;
- S'assurer de respecter les budgets alloués;

Toutes autres tâches connexes à la demande du supérieur immédiat.